



COMMISSION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 12.7.2023

C(2023) 4750 final

*Monsieur Jean-François RAPIN
Président de la commission des affaires européennes
du Sénat
Palais du Luxembourg
15, rue de Vaugirard
F – 75291 PARIS Cédex 06*

*cc : Monsieur Gérard LARCHER
Président du Sénat
Palais du Luxembourg
15, rue de Vaugirard
F – 75291 PARIS Cédex 06*

Monsieur le Président,

La Commission tient à remercier le Sénat pour son « avis politique sur les transferts forcés massifs d'enfants ukrainiens par la Fédération de Russie ».

L'UE condamne fermement la guerre d'agression non provoquée et injustifiée menée par la Russie contre l'Ukraine, et se joint au Sénat dans la condamnation vigoureuse des transferts forcés d'enfants ukrainiens perpétrés par la Fédération de Russie. L'UE continuera d'apporter un soutien ferme et sans faille à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine au sein de ses frontières internationalement reconnues.

Comme indiqué dans les conclusions du Conseil européen du 23 mars 2023¹, l'UE est fermement déterminée à faire en sorte que les responsables de crimes de guerre et des autres crimes les plus graves commis en lien avec la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine répondent pleinement de leurs actes. À cet égard, la Commission soutient la Cour pénale internationale (CPI) dans la recherche et la poursuite d'éventuels crimes de guerre (dont la déportation et les transports forcés des enfants ukrainiens) et se félicite de l'accord visant à créer le nouveau Centre international chargé des poursuites pour le crime d'agression contre l'Ukraine (ICPA).

Entre-temps, l'UE s'est engagée à faire tout ce qui est nécessaire pour déterminer où se trouvent les enfants transférés et expulsés et soutient les efforts déployés par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et les organisations des Nations unies pour retrouver les enfants et faciliter le regroupement familial, ainsi que des organisations de la société civile travaillant sur la question.

De même, dans ses efforts contre la déportation des enfants ukrainiens, l'UE agit de différentes façons: par exemple, l'UE apporte un soutien direct à des activités de lutte

¹ <https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-4-2023-INIT/fr/pdf>

contre l'impunité, notamment à travers la Délégation de l'UE en Ukraine et les projets qu'elle mène dans le cadre du programme « Pravo Justice »². Ce soutien se déroule en outre dans le cadre de la coopération établie entre l'UE, les États-Unis et le Royaume-Uni au sein du Groupe consultatif sur la criminalité. En outre, la mission du Conseil de l'UE en Ukraine apporte son assistance au bureau du procureur général ukrainien (inter alia formation, accompagnement, orientations stratégiques).

Dans la déclaration commune fait le 1^{er} juin 2023 à l'occasion de la Journée internationale de l'enfance³, la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, et le président ukrainien, Volodymyr Zelensky, ont souligné les profondes cicatrices psychologiques que la guerre laisse sur les enfants ukrainiens. À cette occasion, la Commission s'est engagée à supporter leur santé mentale et de suivre de près leur bien-être. C'est pourquoi la Commission s'engage à mettre en place un programme d'apprentissage en ligne spécialisé pour doter les professionnels de la santé des compétences nécessaires pour soigner les traumatismes et améliorer les conditions de santé mentale des enfants. De même, la Commission s'est engagée à soutenir la réforme des structures d'accueil des enfants en Ukraine à hauteur de 10 millions d'euros.

Finalement, il est important de noter que, depuis juillet 2022, l'UE a imposé des sanctions à l'encontre de 16 personnes responsables de déportations et adoptions forcées d'enfants ukrainiens, dont Maria Lvova-Belova, commissaire russe chargée des droits de l'enfant. L'UE et ses États membres continueront d'identifier les personnes impliquées dans les déportations d'enfants ukrainiens dans le but de prendre de nouvelles mesures.

La Commission se réjouit par avance de la poursuite du dialogue politique avec le Sénat.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Josep Borrell Fontelles
Haut représentant/vice-président

Maroš Šefčovič
Vice-président



² <https://www.pravojustice.eu/>

³ https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/statement_23_2991